

20 juil 2011 -12:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2011

Fonds monétaire international

Quatorzième révision générale des quotes-parts des Etats membres du Fonds monétaire international

Quatorzième révision générale des quotes-parts des Etats membres du Fonds monétaire international

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation de la quatorzième révision générale des quotes-parts des Etats membres du Fonds monétaire international (FMI) (*).

A l'occasion de la réforme du FMI, les quotas seront doublés et passeront de 238,4 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) à 476,8 milliards DTS. Les Etats membres qui sont sous-représentés recevront une plus grande part dans les quotas et dans les droits de vote. Plus de 6 % des parts des quotas des pays industrialisés iront à des économies émergentes et des pays en voie de développement

Dès lors, le quota de la Belgique passera de 4.605,2 millions DTS à 6.410,7 millions DTS. La part de la Belgique dans le vote total passera à 1,30 %.

(*) comme prévu dans la résolution n°66-2 du 15 décembre 2010 du Conseil des gouverneurs du FMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>